

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 2 Mars 2016

L'an deux mil seize, le deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 6
Votants : 18

Date de la convocation :
25 février 2016

Date d'affichage :
25 Février 2016

Présents : MM. Michel BRARD - Catherine LEBOUQC - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET - Cécile BOULDE - Adjoint
- Marc LIBERT - Karine HUART - Jean-Marc COSTENTIN - Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Sébastien TROUVE
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Anne LEGOUBÉ donne pouvoir à Madeleine DENIS - Christian THEBAULT donne pouvoir à Marc LIBERT - Nicolas HARDY donne pouvoir à Catherine LEBOUQC - Charles DAVENEL donne pouvoir à Michel BRARD - Anne-Marie VEILLE donne pouvoir à Cécile BOULDE - Patricia PAUTONNIER donne pouvoir à Nicolas HARDY

Absent : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc VALLET est désigné comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Demande de subvention auprès du Département au titre du Contrat de Territoire pour le terrain de football – *Délibération* -
- Questions diverses

Demande de subvention auprès du Département au titre du Contrat de Territoire pour le terrain de football.

Le Maire rappelle que dans le cadre de la programmation renégociée du contrat de territoire 2011-2015, volet 2, le projet de terrain de football synthétique peut être subventionné au titre d'action ayant pour objectif de faire en sorte que chaque habitant trouve dans sa commune au moins trois équipements de qualité en matière de commerce, de sports et de culture.

Vu l'état d'avancement du projet de terrain de football synthétique,
Vu les délibérations du conseil municipal n° 01-01 janvier 2016 et 02-02 janvier 2016 en date du 27 janvier 2016 décidant du choix des entreprises, n° 32-24 en date du 24 février 2016 décidant des travaux d'éclairage du terrain,
Le conseil municipal décide, à la majorité de ses membres,

- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre du contrat de Territoire 2011-2015, volet 2, pour la réalisation de l'opération du terrain de football synthétique et du Club House-vestiaires auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine
- d'accepter le plan de financement joint en annexe de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016, en section d'investissement, opération 22.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, l'Etat a décidé la mise en place de nouveaux radars pédagogiques. Les zones d'implantation ont été sélectionnées en concertation avec la DDTM, le Département et les Forces de l'ordre et ont fait l'objet d'une étude d'accidentologie.

Un site a été retenu sur la commune de Javené au lieu- dit « La Martinière » sur la RD 179 dans le sens Billé vers Fougères.

Il est rappelé que celui de la VC 5 ne fonctionne plus depuis longtemps. L'entreprise SoTRAV, titulaire du marché, contactée par Monsieur le Maire, a signalé que l'entreprise fournisseur de ce dispositif n'est plus en activité. Le conseil municipal considérant que la responsabilité relève de l'entreprise titulaire du marché demande de revoir avec SoTRAV.

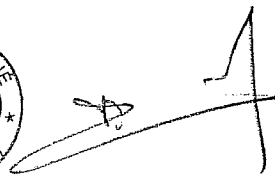
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15

Le secrétaire,



Jean-Luc VALLET

Le Maire,



Bernard DELAUNAY.